

Accueil / Idées et Débats / Tribunes

TRIBUNE

La protection maternelle et infantile a 80 ans : défendons-la !

◆ **Réservé aux abonnés** Pour que le dispositif des PMI continue à exercer son rôle, il faut revoir son mode de financement en l'adaptant à la pluridisciplinarité des prises en charge et aux nouvelles spécificités des territoires, estiment Stéphane Troussel, président du département de la Seine-Saint-Denis et Nadia Azoug, vice-présidente du département de la Seine-Saint-Denis.



Manifestation contre toutes les mesures budgétaires austères du gouvernement, à Paris, le 18 septembre 2025. (Amaury Cornu/Hans Lucas)

Par **Stéphane Troussel, président du département de la Seine-Saint-Denis** et **Nadia Azoug, vice-présidente du département de la Seine-Saint-Denis chargée de l'enfance, de la prévention et de la parentalité**

Publié aujourd'hui à 12h46

La protection maternelle et infantile (**PMI**) joue un rôle crucial dans la santé publique locale, en offrant des services de proximité gratuits et accessibles à toutes et à tous, sans condition de droits ni de ressources. Il est urgent de revoir son mode de financement pour l'adapter à l'ensemble des missions que réalise la PMI.

Pénurie de professionnels, désertification médicale, crise d'attractivité, mais aussi dématérialisation à marche forcée, reculs du remboursement des soins, remise en cause de [l'aide médicale d'Etat](#) : notre système de santé, envié et admiré partout dans le monde, est à bout de souffle.

La PMI n'échappe pas aux difficultés du secteur, auxquelles viennent s'ajouter de nouvelles problématiques de santé publique, comme l'exposition aux écrans ou la dégradation de la santé mentale. «*La crise majeure*», dénoncée par la députée [Michèle Peyron dans un rapport parlementaire de 2019](#), n'a trouvé aucune réponse.

La lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé

[Offrir cet article >](#)

Avantage abonné : Offrez jusqu'à 10 articles par mois

Pourtant, à la croisée du monde sanitaire et du social, la PMI incarne ce que doit être un service public de proximité, encore plus dans un département comme la Seine-Saint-Denis qui concentre de nombreux défis en termes d'accès à la santé. En alliant prévention, santé somatique, santé psychique, accompagnement à la parentalité et protection de l'enfance, la PMI contribue pleinement à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Que ce soit pour des actions de protection de l'enfance, le suivi d'une grossesse, puis des jeunes enfants de 0 à 6 ans, pour les bilans de santé en école maternelle, pour la prévention autour de la santé affective et sexuelle ou pour l'accès à l'IVG médicamenteuses, la PMI est présente à des étapes clés de la vie.

Mais pour continuer à exercer son rôle, nous devons sortir du modèle de financement actuel, uniforme et obsolète qui ne prend pas en compte la pluridisciplinarité de la prise en charge et les actions de prévention. En effet, l'assurance maladie ne rembourse que les actes purement médicaux des médecins et sages-femmes, et l'Etat n'intervient que sous la forme d'une contractualisation qui ne permet pas de perspectives durables.

Mieux prendre en compte les réalités du terrain

Nous devons l'adapter aux spécificités des territoires, en prenant en compte le nombre de naissances, le taux de pauvreté ou encore le taux de mortalité infantile, et en permettant la mise en œuvre de projets spécifiques comme les cabanes des 1 000 premiers jours. Ces lieux ouverts sur la ville, accessibles à toutes et à tous pour accompagner les parents et futurs parents et leurs enfants de moins de 3 ans.

Mieux prendre en compte les réalités du terrain, c'est aussi faire évoluer le financement à l'acte en PMI afin qu'il reflète la pluridisciplinarité des équipes. Car la PMI, ce sont évidemment des médecins et des infirmières puéricultrices, mais ce sont aussi des psychologues, des auxiliaires de puériculture, des éducatrices de jeunes enfants, des psychomotriciennes et d'autres métiers encore.

Nous avons également besoin d'un véritable choc d'attractivité pour revaloriser ces métiers, améliorer les conditions de travail et former massivement, avec une priorité donnée aux territoires les plus en difficulté, où le travail conduit par les PMI est d'autant plus essentiel.

Les enjeux, nous les connaissons. Les premières années de la vie sont une période charnière en termes de développement et d'apprentissage, mais aussi pour détecter de potentiels troubles et mettre en place un accompagnement adapté au plus tôt.

Alors que la prévention est sans cesse présentée comme l'axe incontournable de la santé publique, s'engager pour la protection maternelle et infantile, c'est agir au plus tôt pour éviter des problèmes souvent plus lourds et plus difficiles à traiter par la suite.